

Position de l'AEFO sur la formation initiale à l'enseignement dans un contexte de pénurie de personnel qualifié

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) constate avec préoccupation que la pénurie persistante de personnel enseignant qualifié dans le réseau d'éducation en langue française constitue une menace directe à la qualité de l'enseignement et à l'équité linguistique dans la province. Bien qu'elle puisse se manifester différemment selon les régions, cette pénurie nuit trop souvent à la capacité des écoles à offrir une éducation équivalente à celle du système anglophone.

Parmi les causes de cette crise figurent la réduction du nombre de places financées annuellement en formation à l'enseignement, l'allongement de la durée des programmes jumelé à une réduction du financement, l'accès inéquitable pour certains groupes et l'absence d'une politique concertée de développement des programmes en français. Le manque d'enseignantes qualifiées et d'enseignants qualifiés est particulièrement criant aux cycles intermédiaires, supérieurs et en éducation technologique, mettant à mal l'offre de cours spécialisés et l'équité entre les écoles.

L'AEFO soutient que toute stratégie visant à remédier à la pénurie de personnel enseignant doit accorder une priorité claire et urgente à la refonte et au financement adéquat des programmes de formation initiale à l'enseignement en langue française.

Dans ce contexte, l'AEFO soutient les principes suivants :

- Que le gouvernement de l'Ontario augmente de façon substantielle et permanente le nombre de places dans les programmes de formation à l'enseignement en langue française, afin d'atteindre un minimum de 940 diplômées et diplômés par année, incluant un quota dédié pour les cycles intermédiaires, supérieurs et la technologie;
- que la durée des programmes consécutifs soit fixée à trois semestres offerts sur un maximum de 12 mois;
- que le contenu des programmes inclue obligatoirement des formations sur l'enseignement en milieu minoritaire, l'éducation spécialisée, la gestion de classe, l'évaluation des apprentissages et les obligations professionnelles notamment en matière de santé et sécurité au travail;
- que les modèles de prestation des programmes demeurent flexibles, incluant des parcours consécutifs, concurrents et alternatifs, à temps plein ou partiel et adaptés aux besoins des communautés rurales et éloignées;
- que le processus d'admission aux programmes soit révisé afin d'intégrer des critères de sélection tenant compte de l'engagement communautaire, de la diversité, des expériences de vie et du potentiel pédagogique et non uniquement des résultats scolaires;
- que le stage pratique soit d'une durée minimale de 60 jours, réalisé dans des milieux scolaires variés, durant les temps forts de l'année, avec un soutien structuré aux enseignantes et enseignants associés volontaires et une intégration plus étroite entre les facultés d'éducation et les écoles;
- que toute réforme des exigences de qualification et des programmes de formation initiale à l'enseignement fasse l'objet d'une consultation préalable avec les représentantes et

représentants de la profession, notamment l'AEFO et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO);

- qu'un programme de subventions des frais de scolarité soit mis en place afin de limiter les barrières à l'accès à la profession enseignante, et;
- que des investissements récurrents soient prévus pour garantir la mise en œuvre complète et équitable des recommandations du groupe de travail sur la pénurie en éducation, notamment celles visant le recrutement, la formation et la rétention du personnel enseignant.

Adoptée le 14 juin 2025